



## LISTE « À CRÉPY-EN-VALOIS NOTRE PARTI C'EST TOUJOURS VOUS ! »

TEXTE DE M.-J. FERREIRA

Répondre aux besoins de santé des habitants de Crépy-en-Valois est au cœur des préoccupations de la municipalité.

Ainsi, l'offre de santé va-t-elle prochainement s'élargir avec l'installation du Pôle de Santé, dont la première pierre sera posée le 15 décembre prochain. Ce Pôle de Santé verra l'arrivée de nouveaux médecins généralistes et spécialistes mais aussi l'ouverture d'un centre de dialyse, d'un laboratoire d'analyses et d'un centre de radiologie équipé à terme d'un scanner. Une clinique dentaire complétera ce dispositif.

De quoi renforcer l'offre de soins sur le territoire. À souligner les travaux entrepris par la maison médicale devenue depuis peu le Centre de santé du Valois pour attirer de nouveaux praticiens. On ne peut que s'en féliciter ! Plus le nombre de médecins, en collectif ou en libéral, sera important dans notre ville, mieux ce sera pour la vie au quotidien.

La Majorité a piloté la création, en janvier 2021, du Centre de vaccination COVID-19 de Crépy-en-Valois, opérationnel dès le début de la campagne nationale. Un service rendu aux Crépynois et aussi à tous les habitants du Valois éligibles aux vaccins.

Bilan au bout d'un an d'existence : plus de 57 800 injections faites. Tous nos remerciements vont aux médecins, infirmières, infirmiers, et personnels administratifs qui en ont assuré la permanence. Bonnes fêtes à eux. Bonnes fêtes à toutes et tous.

## LISTE « UNIS POUR CRÉPY »

TEXTE DE A. FOUBERT

Premières fois et autres records dans la vie municipale crépynoise

1 C'est la plus longue période d'élection d'un maire de notre histoire, puisque le premier tour a eu lieu le 15 mars 2020, pour un épilogue le 13 octobre 2021.

2 C'est aussi le plus fort taux d'abstention aux élections municipales.

3 Sur les 8 listes présentes, un record, 3 n'ont pas satisfaites aux obligations légales et 3 des têtes de listes ont été frappées d'inéligibilité.

4 Première fois qu'un maire en place est élu puis démis et rendu inéligible pour non-respect du code électoral.

Ce fait aurait mérité plus d'explications. Ceux qui se sont déplacés pour voter le méritent bien.

La sanction n'est pas une « erreur », elle n'est pas injustifiée, elle a d'ailleurs été confirmée par 3 instances de justice neutres.

**5 Conséquence, c'est la première fois qu'un maire sera élu sans avoir été adoubé par le suffrage universel dans ces circonstances aussi particulières**

Notre ville se serait bien passée de ces « records » et la confiance entre habitants et élus est plus qu'abimée.

Plusieurs solutions démocratiques s'offraient à nous. J'en ai proposé 2 lors du conseil municipal du 13 octobre. La première consiste en la démission collective du conseil et le retour devant l'électeur. La seconde plus difficile est la création d'une entente entre tous les conseillers municipaux élus.

Ces solutions, la liste majoritaire les a rejetées, refusant ainsi de tirer les conséquences des événements et « records » des mois passés.

## LISTE « CRÉPY, "IL EST TEMPS" »

TEXTE DE A. LECOMTE

Texte non transmis volontairement.

## LISTE « CRÉPY POUR TOUS »

TEXTE DE M. HOULLIER

Encore une situation inédite à Crépy, nous voilà avec une Maire qui, pour la première fois n'a pas été élue par les Crépynois, on aurait pu penser que la liste de Fortier aurait fait bloc derrière lui et aurait démissionné en même temps que lui-même perdait son siège de Maire ; mais il faut croire que le bloc n'était pas aussi solide que cela, puisque le groupe, après s'être désolidarisé, a plutôt décidé de régler le problème entre amis et ainsi, d'élire une personne de leur liste, histoire de garder la place sans risque et sans effort.

Mme Douat est ainsi devenue Maire au moment où elle s'y attendait le moins.

Mais aujourd'hui les Crépynois se posent des questions quant à sa légitimité.

En effet quelle est la légitimité de Mme Douat en tant que Maire ?

Pourquoi n'a-t-elle pas voulu se confronter à la volonté du peuple ?

Aurait-elle été élue par les Crépynois si elle avait créé sa propre liste ?

Sa liste aurait-elle été la même que celle de Mr Fortier ?

Toutes ces questions resteront sans réponse puisque la loi les autorisait à procéder ainsi.

En tous cas, on ne pourra pas reprocher à Madame Douat ses comptes de campagne, elle a été élue sans avoir besoin de faire campagne...elle est pas belle la vie....

Enfin l'important est que la loi ait été respectée, ce qui a été le cas, même si ça paraît bizarre quelquefois.

Bonne chance à elle pour son mandat de presque 5 ans.